

Avis public



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement RCA18 17299 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, afin d'agrandir la zone 0717 à même une partie de la zone 0713 (3744, avenue Prud'homme) et d'augmenter le taux d'implantation maximal et la hauteur maximale dans la zone 0055 (5350, avenue Rosedale)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le projet de règlement RCA18 17299 décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2018, et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **7 août 2018 à compter de 18 heures 30 au 5160, boulevard Décarie, 4^{ième} étage**, à Montréal, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à :

- agrandir la zone 0717 à même une partie de la zone 0713, afin de regrouper les deux bâtiments scolaires existants au sein de la zone institutionnelle 0717 (3744, avenue Prud'homme);
- augmenter de 50 à 65 % le taux d'implantation maximal, de 2 à 3 le nombre d'étages maximal et de 9 à 14 m la hauteur maximale dans la zone 0055 (5350, avenue Rosedale).

QUE ce projet de règlement vise les zones 0717 et 0713 ci-après illustrées :



QUE ce projet de règlement vise également la zone 0055 ci-après illustrée :



QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement RCA18 17299 ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 868-4561.

QUE le présent avis ainsi que ce projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 25 juillet 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet